

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

B.P.: 3243, Addis Abéba, Ethiopie, Tél.:(251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 551 93 21
Courriel: situationroom@africa-union.org

**RÉUNION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES
SUR LA SITUATION AU BURUNDI**

NEW YORK, LE 9 NOVEMBRE 2015

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR ANTONIO TETE, OBSERVATEUR PERMANENT DE
L'UNION AFRICAINE AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

**ALLOCUTION DE L'AMBASSADEUR ANTONIO TETE, OBSERVATEUR PERMANENT DE
L'UNION AFRICAINE AUPRÈS DES NATIONS UNIES**

**Monsieur le Président du Conseil,
Monsieur le Secrétaire général des Nations unies,
Mesdames et Messieurs les honorables membres du Conseil,**

Permettez-moi, à l'entame de mon propos et au nom de l'Union africaine, d'exprimer notre sincère gratitude au Conseil de sécurité de nous donner cette opportunité de prendre la parole à ce moment crucial de l'histoire du Burundi.

En se penchant aujourd'hui sur l'évolution récente de la situation au Burundi, quelques jours seulement après votre déclaration présidentielle du 28 octobre 2015, votre Conseil marque à nouveau l'intérêt constant qu'il porte à la paix, à la sécurité, à la stabilité dans ce pays. Nous formons l'espoir que cette réunion permettra d'exprimer fortement la détermination de votre Conseil à assumer pleinement ses responsabilités, en sa qualité de garant de la paix et de la sécurité dans le monde.

Je voudrais saisir cette occasion pour réitérer la profonde appréciation de l'Union africaine à la Communauté de l'Afrique de l'Est et aux dirigeants de la région, y compris ceux de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, pour leur engagement jamais démenti en faveur de la paix au Burundi et de la préservation des acquis de l'Accord pour la paix et la réconciliation d'Arusha, dont ils sont les garants aux côtés d'autres membres de la communauté internationale.

L'Union africaine est particulièrement reconnaissante au Secrétaire général des Nations unies, Monsieur Ban Ki-moon, pour son *leadership* et la force du soutien qu'il apporte aux efforts de l'Union africaine. Ce faisant, il démontre, encore une fois, son attachement à la promotion de la paix sur le continent et sa confiance en l'action africaine. Je salue, à la suite du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, le soutien apporté par d'autres partenaires internationaux, tant bilatéraux que multilatéraux, aux efforts que déploie le continent s'agissant de la situation au Burundi.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Nous constatons avec inquiétude que, depuis avril 2015, la paix chèrement acquise par les Burundais est mise à rude épreuve. Le pays fait face à une grave crise politique, sécuritaire et humanitaire, consécutive à la candidature du Président de la République à un mandat supplémentaire. Les efforts de médiation entrepris par les Nations unies, ensuite conjointement par la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, l'Union africaine et les Nations unies, en vue de permettre aux acteurs politiques burundais de mettre en place un processus électoral consensuel et inclusif, sont restés sans effet.

Depuis lors, le Burundi fait face à une situation politique et sécuritaire difficile, marquée par une montée de la violence et des violations graves des droits de l'homme. En outre, plus de 200 000 Burundais (en majorité des femmes et des enfants) se sont réfugiés dans les pays voisins, notamment en Tanzanie, au Rwanda, en République démocratique du Congo et en Ouganda.

Alors même que le Conseil de sécurité se réunit ici, la situation sécuritaire ne cesse de se dégrader. Initialement concentrées dans la capitale, Bujumbura, l'insécurité et les violences armées se sont étendues depuis peu à certaines localités de l'intérieur du pays. Les assassinats ciblés de personnalités politiques et militaires, les exécutions extrajudiciaires, les actes de tortures et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, les arrestations arbitraires et détentions illégales, les affrontements entre la police et des éléments armés, la découverte régulière de cadavres dans les rues de certains quartiers, entre autres, sont devenus le lot quasi quotidien de la vie des populations burundaises. Par ailleurs, les nuits de Bujumbura sont presque quotidiennement ponctuées par des tirs à l'arme automatique et d'explosions de grenades sans que l'on puisse savoir avec certitude les parties impliquées dans ces échanges.

Il convient aussi de relever, avec une profonde inquiétude, les déclarations incendiaires tenues par des responsables politiques. Quelques soient les explications fournies, de telles déclarations sont tout simplement inacceptables au regard du passé douloureux de la région des Grands Lacs, qui, plus que toute autre région du continent, a subi les affres de la violence de masse.

Certes le Gouvernement du Burundi fait état des efforts qu'il a entrepris en vue de rétablir la sécurité sur toute l'étendue du territoire, en particulier dans les quartiers dits contestataires de la capitale. Alors que le Gouvernement estime avoir récupéré plus 90% des armes détenues par des populations civiles au cours des opérations de désarmement, force est de constater que ces efforts ne sont pas encore parvenus à ramener le calme sur le terrain. Bien au contraire, l'on assiste, du côté du Gouvernement burundais comme de celui de certains des contestataires du troisième mandat, à un durcissement des positions et des méthodes, ainsi qu'à une grave recrudescence de la violence.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Face à cette dégradation croissante de la situation politique et sécuritaire, et au regard des risques certains d'une confrontation généralisée au Burundi, l'Union africaine a multiplié les initiatives en vue de ramener la paix et la stabilité dans ce pays encore fragile. C'est ainsi que le Conseil de paix et de sécurité, lors de sa réunion tenue en marge du 25^{ème} Sommet ordinaire de l'Union africaine à Johannesburg, en juin 2015, s'est accordé sur une Feuille de route articulant les actions qu'il importait de prendre pour résorber la tension, éviter une spirale de la violence et permettre au Burundi de préserver les acquis de l'Accord pour la paix et la réconciliation d'Arusha, qui constitue le fondement même du pacte politique et social liant les différentes composantes du peuple burundais.

Lors de sa réunion tenue le 6 août 2015, le Conseil de paix et de sécurité a réitéré la profonde préoccupation de l'UA face à la détérioration de la situation sécuritaire au Burundi. Le Conseil a, alors, lancé un appel à toutes les parties prenantes burundaises à faire preuve de la plus grande retenue et à mettre immédiatement fin à la violence, dans l'intérêt de leur pays, afin de préserver les énormes progrès réalisés par le pays depuis la signature de l'Accord d'Arusha.

La Présidente de la Commission, Dr Nokosazana Dlamini-Zuma, outre les efforts soutenus qu'elle entreprend, a, de façon répétée, lancé des appels similaires. Il en a notamment été ainsi après l'assassinat du Général Adolphe Nshimirimana, ainsi que de celui du Colonel Jean Bikomagu.

Ces appels n'ayant pas été entendus par l'ensemble des acteurs burundais, notre organisation continentale a, encore une fois, réuni son Conseil de paix et de sécurité le 17 octobre 2015. A cette occasion, le Conseil a décidé notamment d'imposer des sanctions ciblées, y compris des interdictions de voyage et le gel d'avoirs, contre tous les acteurs burundais dont l'action et les propos contribuent à la persistance de la violence et entravent la recherche d'une solution à la crise. Il a aussi prié la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples de lancer une enquête approfondie sur les violations des droits de l'homme et autres exactions contre les populations civiles au Burundi.

En outre, le Conseil de paix et de sécurité a décidé d'accroître les effectifs des experts militaires et des observateurs des droits de l'homme déployés sur place pour aider à contenir la violence et à créer les conditions d'un dialogue politique entre les acteurs concernés. De même, il a été demandé à la Commission de lancer une planification de circonstances en vue du déploiement éventuel d'une mission sous conduite africaine au Burundi. Les mesures de suivi sont en train d'être prises.

L'Union africaine se réjouit de l'adoption subséquente par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une déclaration présidentielle sur le Burundi. Il est crucial que cette déclaration soit suivie d'autres actes exprimant encore plus fortement le soutien du Conseil de sécurité aux efforts de l'Union africaine.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

L'escalade de la violence et les assassinats ciblés contre les hautes personnalités burundaises, conjuguées avec la radicalisation politique et des rumeurs d'activités militaires, attestent la volatilité de la situation et mettent en relief, si besoin en était, l'urgence d'œuvrer à une solution politique à la crise actuelle.

Je voudrais, à cet égard, me faire l'écho de la conviction exprimée par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA quant au fait que seul un dialogue sincère et inclusif, fondé sur le respect de l'Accord d'Arusha, permettra aux acteurs burundais de trouver une solution consensuelle, de préserver la paix et de consolider la démocratie et l'état de droit. Ce dialogue, est-il besoin de le souligner, doit impliquer tous les acteurs burundais, tant ceux qui sont au Burundi que ceux qui

sont en dehors du pays. À cet égard, le Conseil de paix et de sécurité a proposé que le dialogue inter-burundais ait lieu soit à Kampala, soit au Siège de l'Union africaine, à Addis Abéba.

Toute approche non-inclusive du dialogue inter-burundais ne sera pas à la mesure de la gravité de la situation. Elle risque d'aboutir à une radicalisation, déjà perceptible, des positions et de fragiliser davantage la situation du Burundi.

L'Union africaine soutient fortement les efforts conduits par le Président Yoweri Museveni de l'Ouganda, le facilitateur désigné par la Communauté de l'Afrique de l'Est. Il est plus que jamais urgent de relancer la médiation régionale.

De ce point de vue, l'Union africaine salue la visite entreprise au Burundi du 28 au 29 octobre 2015, par le Ministre ougandais de la Défense, Dr Cryspus Kiyonga, dans le but de discuter avec les autorités burundaises les modalités de la reprise du dialogue. L'Union africaine maintiendra une consultation étroite avec les autorités ougandaises pour mobiliser tout l'appui nécessaire aux efforts de médiation et convenir des voies et moyens les meilleurs pour en assurer l'aboutissement heureux.

Dans l'intervalle, les observateurs des droits de l'homme et les experts militaires de l'UA continuent de s'acquitter vaillamment de leurs mandats respectifs. Comme indiqué plus haut, des dispositions sont en train d'être prises pour augmenter leurs effectifs et mobiliser en leur faveur tout le soutien logistique et matériel nécessaire.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Pour terminer, je voudrais, encore une fois, exprimer la profonde préoccupation de l'Union africaine face à la situation qui prévaut au Burundi. Celle-ci porte en elle les germes d'une violence à grande échelle aux effets dévastateurs tant pour le Burundi que pour la région et l'ensemble du continent.

Les communiqués successifs adoptés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en particulier celui du 17 octobre 2015, procèdent d'une analyse approfondie de la situation et d'une conscience aigüe des risques courus. Les décisions prises l'ont été sur la base des instruments pertinents de l'Union africaine auxquels le Burundi est partie. Nous attendons de nos partenaires et du Conseil de sécurité, en particulier, qu'ils soutiennent fermement et sans réserve l'action africaine, notamment telle qu'énoncée dans le communiqué du 17 octobre 2015. Celle-ci s'inscrit pleinement dans le contexte du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies.

L'on ne soulignera jamais assez la nécessité pour le Conseil de sécurité d'assumer pleinement la responsabilité qui lui incombe pour éviter que la situation actuelle ne se dégrade encore davantage. Aucun effort ne doit être ménagé pour prévenir une nouvelle escalade et aider les Burundais à retrouver le chemin du dialogue, un dialogue inclusif et sincère. L'heure doit être à la clarté des positions et à une unité sans faille de la communauté internationale, en appui à

l'Afrique. La présente réunion du Conseil de sécurité offre une occasion unique qu'il importe de saisir.

Je réitère l'appel de l'Union africaine au Gouvernement du Burundi et aux autres acteurs concernés pour qu'ils mesurent la gravité de la situation et se hissent à la hauteur des enjeux. Il en va de l'avenir de leur nation et de la stabilité de la région. Pour sa part, et ainsi que l'a souligné le Conseil de paix et de sécurité, l'Union africaine est déterminée à assumer pleinement les responsabilités qui sont les siennes aux termes du Protocole relatif à la création du CPS et d'autres instruments africains pertinents, et ce en collaboration avec les acteurs internationaux concernés.

Je vous remercie de votre indulgente attention.